



RCS : BOULOGNE SUR MER
Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 50057
Numéro SIREN : 481 000 081
Nom ou dénomination : 2 BDM

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2016 sous le numéro de dépôt 51

EMMANUEL SIX

Licencié en Sciences Économiques
EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la compagnie régionale de Douai
15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
59170 CROIX
Tel 03 20 17 15 55
Fax 03 20 17 15 56

Greffes du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° 2015 A 51
du - 7 JAN. 2016

RCS Boulogne s/M

N° Réf. :

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Sarl 2 BDM RCS Boulogne sur Mer n°481 000 081, 5, rue des dunes 62231 Blériot Plage, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Groix, le 24 12 2015

Emmanuel Six

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Six', written in a cursive style.